

La loi 285 du 28/08/1997 et l'intégration des mineurs étrangers en Vallée d'Aoste

RITA BALZI

La legge 28 agosto 1997, n. 285 recante "Disposizioni per la promozione di diritti e opportunità per l'infanzia e l'adolescenza" assume fra le proprie finalità la promozione sia di interventi rivolti alle situazioni di difficoltà, marginalità e disagio in cui si trovano molti bambini e adolescenti e le loro famiglie, sia di interventi che riconoscano i bambini e gli adolescenti come soggetti di diritti ed offrano loro opportunità nella vita quotidiana della propria comunità.

Le informazioni offerte dalla mappatura nonché i dati oggettivi forniti dai servizi socio-sanitari territoriali, dai diversi uffici e servizi che si occupano a vario titolo dei minori collegati alle competenze istituzionali esistenti nella Regione in materia, fanno derivare l'opportunità di realizzare progetti con valenza regionale da offrire all'intera popolazione.

Sono stati individuati in tal senso i seguenti progetti:

- Progetto Affidi avente come obiettivo l'individuazione di risorse in appoggio alla famiglia di origine, la formazione e il sostegno delle stesse, la diversificazione delle modalità di aiuto (art. 4 lettera d)).
- Consultorio Adolescenti. Si intende attivare uno spazio specificamente destinato agli adolescenti, quindi differenziato dagli attuali presidi socio-sanitari distrettuali, con valenza informativa-preventiva, di ascolto e di presa in carico dei loro problemi (art. 4 lettere b), c), i)).

- Servizio di prima accoglienza per donne sole con figli minori. Si intende attivare uno spazio, anche tramite l'utilizzo di strutture già esistenti, che possa accogliere temporaneamente e in situazione di urgenza donne sole con bambini (art. 4 lettera g)).

- Interventi in favore di minori stranieri per l'integrazione interculturale. Si intende attivare una serie di interventi a sostegno dei minori stranieri e delle loro famiglie per facilitare il loro inserimento nei vari contesti di vita (scuola, contesto sociale, ecc.).

Parallelamente si intende promuovere una maggiore conoscenza e sensibilizzazione da parte della comunità locale rispetto a culture diverse con le quali si è sempre più in interazione (art. 7 lettere a) e b)).

Un gruppo di lavoro composto da:

- Paolo Salomone, Servizio Ispettivo Tecnico - Aosta;
 - Maurizio Rosina, Istituto Tecnico Industriale "E. Brambilla" - Verrès (Ao);
 - Patrizia Scaglia, Assessorato della Sanità, Salute e Politiche Sociali - Aosta;
 - Monique Mavillaz, Consultorio - Villeneuve (Ao);
 - Domenico Trevisan, Centro Comunale Immigrati Extracomunitari - Aosta;
 - Giuseppe Cafforio, Consultorio - Aosta;
 - Rita Marguerettaz, IRRSAE Valle d'Aosta - Aosta;
 - Rita Balzi, L'école Valdôtaine - Aosta;
- si è riunito a partire dal 3 settembre 1999 per preparare un progetto finalizzato alla integrazione dei minori stranieri.

Le nombre des enfants immigrés qui vivent en Vallée d'Aoste, surtout à cause des regroupements familiaux, augmente régulièrement.

C'est un phénomène qui n'intéresse pas seulement notre région ou l'Italie mais, en général, l'Europe entière.

À la date du 31.12.1998, les mineurs étrangers en VdA étaient 339; d'un âge compris entre 0 et 18 ans.

Ils habitent à Aoste (90), La Salle (24), Châtillon, Nus, et Sarre (17); leurs pays d'origine sont surtout le Maroc, la Tunisie, l'Albanie, la Chine, la République Dominicaine.

En ce moment, on peut dire que ceux qui s'intègrent plus difficilement dans notre réalité sont ceux qui habitaient dans la région du Maghreb.

On se rend bien compte que ces enfants représentent, d'un point de vue humain et culturel, une énorme ressource que l'on doit encore apprendre à connaître pour l'exploiter; mais, actuellement, ils causent aussi toute une série d'exigences et de besoins qui demandent à être satisfaits.

Dans la majorité des cas, ces jeunes étrangers vivent une réalité quotidienne assez difficile:

- en famille où les parents prétendent, malgré les difficultés, maintenir leur culture - leur langue, leurs habitudes, leurs religion - d'origine;
- dans la société qui les accueille et où ils veulent s'intégrer, qui est tout à fait différente de ce qu'ils imaginaient et qui n'est pas encore disposée à les accepter.

La migration est un événement qui provoque, chez ceux qui la vivent, une grave crise d'identité: tant chez les adultes que chez les plus jeunes. Mais ce sont surtout ces derniers qui en subissent les conséquences douloureuses.

En effet, ces jeunes sont les principaux protagonistes, même s'ils en sont inconscients, d'une nouvelle dialectique émergente entre les différentes générations: dans la communauté d'origine et dans celle où ils arrivent.

À ce rôle, déjà assez délicat, il faut encore ajouter le poids de la conscience de la diversité du pays d'origine et de celui d'accueil; ce poids rend ces mineurs "des étrangers" dans les deux univers culturels où ils se trouvent. C'est-à-dire que les fils de l'immigration révèlent la crise qui aujourd'hui,

tout compte fait, repose sur certaines définitions, rigides et stéréotypées, de culture, nation et citoyenneté.

Il faut alors encourager toujours plus le renouveau qui a déjà commencé à l'école, la première institution qui a été obligée de s'interroger sur les problèmes des mineurs étrangers. Ensuite, on pourra impliquer toutes les autres agences éducatives et surmonter, à la fin, les différences entre d'un côté l'école, la famille et le reste de la société et, de l'autre, leurs savoirs.

La création d'un espace social large et réellement interculturel, dans lequel chaque enfant ou adolescent peut trouver les instruments et les occasions pour exprimer sa propre identité, a surtout besoin d'une communauté éducative forte. Les composants de cette communauté - les enseignants, la famille, les membres des services sociaux, les associations, les volontaires, les experts - travaillent ensemble, chacun avec son propre rôle, tous liés par une profonde cohérence éducative.

L'intégration d'un mineur ne se réalise pas dans une seule direction.

C'est une action qui doit tenir compte et mettre en relation les nécessités de l'enfant, de sa famille et de la société où il est arrivé.

Il faut donc aider et permettre au jeune étranger de trouver un accord entre les deux réalités où il vit et qui sont souvent en net contraste: sa famille et la société étrangère.

L'embaras de l'enfant naît souvent de ce conflit qui devient encore plus grave à cause des difficultés économiques. Pour prévenir cette incommodité, il faut donc agir en même temps sur deux champs: dépasser les tensions en famille et trouver une solution aux problèmes économiques.

Il faut encore réfléchir sur un aspect qui, dans le phénomène de la migration, donne de nombreux problèmes: les relations entre la famille et l'école et entre la famille et les services sociaux du territoire. Tandis que la première génération, c'est-à-dire les parents, veut maintenir un lien affectif avec le pays d'origine et projette d'y retourner un jour, l'enfant a l'exigence de s'intégrer dans la nouvelle société. De sa famille il reçoit des messages qui sont souvent en contraste avec ceux qui lui arrivent de la société

d'accueil. On s'aperçoit que le jeune étranger essaie d'imiter le comportement et les attitudes des pairs italiens; il a honte de se montrer étranger et il refuse sa vraie identité qu'il considère négative et inférieure.

L'interculturalité donne des avantages non seulement pour le jeune étranger mais aussi pour le jeune autochtone qui apprend à comprendre, reconnaître et apprécier une réalité culturelle différente. Cette attitude différente exige un important effort de médiation.

Après ces considérations générales le groupe présidé par Paolo Salomone a décidé que l'objectif de ce projet devait être l'individualisation, la formation et l'expérimentation des médiateurs culturels.

Ces individus sont des adultes qui parlent et comprennent la même langue de l'enfant, qui ont un niveau culturel satisfaisant et aussi une bonne connaissance de la langue italienne.

Ils travaillent à un niveau inter-institutionnel qu'ils doivent connaître; dans ce cas, ils seront insérés dans le territoire comme point de repère entre la famille, les services et les institutions.

Les tâches d'un médiateur culturel sont:

- améliorer la communication entre la famille, l'école et les services;
- encourager la socialisation et l'échange entre les gens de culture et de nationalités différentes;
- sensibiliser le milieu autochtone où il travaille;
- aider l'enfant à trouver son identité personnelle en favorisant le rapport entre des adultes disponibles à construire des relations basées sur la confiance et l'accueil réciproques;
- aider l'enfant à comprendre les règles formelles et informelles à apprendre les différents modèles comportementaux du pays d'accueil;
- aider à améliorer la qualité de la vie scolaire avec des activités de soutien et de rattrapage;
- donner des informations précises à propos de l'orientation scolaire et professionnelle;
- développer les habilités scolaires en favorisant les rencontres avec les pairs et les adultes aussi en dehors de l'école.